



25€ REMBOURSÉS

À L'ACHAT D'UNE MACHINE À CAFÉ SENSEO®*

* Les modèles promo HD7806/xx, HD6552/xx, HD6553/xx, CSA230/00 (blanche) et CSA230/60 (noire) ne participent pas à la promotion.



Comment recevoir un remboursement jusqu'à 25 €?

Attention : Prenez une photo de la preuve d'achat. Vous en aurez besoin lors de votre inscription.

- **ÉTAPE 1:** Rendez-vous sur www.philips.be/actions et cliquez sur l'action concernée
- **ÉTAPE 2:** Remplissez vos coordonnées et téléchargez la preuve d'achat.

 Dans l'heure qui suit votre inscription, vous recevrez un e-mail de confirmation
- **ÉTAPE 3 :** Après approbation, nous nous efforçons de verser le montant remboursé sur votre compte en banque endéans 4 semaines.

Références des produits participants et montant remboursé :



Conditions de l'action :

- Cette action est uniquement valable pour les achats effectués par des consommateurs en Belgique et au Grand-Duché de Luxembourg dans la période du 1 avril 2024 au 19 mai 2024 inclus.
- Vous pouvez vous inscrire jusqu'au 2 juin 2024 au plus tard.
- · Cette action ne concerne que les références ci-dessus.
- Les modèles promo HD7806/xx, HD6552/xx, HD6553/xx, CSA230/00 (blanche) et CSA230/60 (noire) ne participent pas à la promotion.
- · Maximum 2 inscriptions par nom et adresse.
- Cette offre n'est pas cumulable avec d'autres actions et/ou offres.
- Le montant vous sera versé par virement bancaire uniquement.
- · Vous êtes invité à conserver l'orginial de votre preuve d'achat à des fins de garantie.
- · Versuni Belgium se réserve le droit de modifier l'action.
- Le participant à cette action doit être majeur. Pas encore majeur? Demandez à votre parent ou à votre responsable légal de procéder à l'inscription.

Vous trouverez plus d'informations et la liste des magasins participants en surfant sur www.philips.be/actions ou en appelant la ligne Consommateurs : Belgique : +32 2620 8282 (tarification locale) Grand-Duché de Luxembourg : +352 27 300 180 (tarification locale). (Tarif local, des frais supplémentaires peuvent être facturés par votre fournisseur de réseau (mobile)).